

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 avril 2011 modifiant l'arrêté du 4 février 2010 portant nomination à la commission de thérapie génique et cellulaire auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETPS1130301A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 1243-34 à R. 1243-46, R. 5121-203 à R. 5121-207 et D. 5321-7 à D. 5321-12 ;
Vu l'arrêté du 4 février 2010 portant nomination à la commission de thérapie génique et cellulaire auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la lettre du président de l'Établissement français du sang en date du 22 février 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre titulaire de la commission de thérapie génique et cellulaire, en qualité de personnalité scientifique choisie en raison de ses compétences dans le domaine de la thérapie génique ou cellulaire, sur proposition du président de l'Établissement français du sang : Mme Fialaire-Legendre (Anne), en remplacement de Mme Desbois-Perrin (Isabelle).

Article 2

Le mandat de la personne nommée par le présent arrêté expire le 3 février 2013.

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 29 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint à la sous-directrice de la politique
des pratiques et des produits de santé,*

R. MORIN